



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT D

DES DEL

CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 974-219740099-20250616-DCM250605_030-DE

SÉANCE DU 5 JUIN 2025

DCM250605_030

**NPNRU - DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES
PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES AP 1377 ET
AP 834P**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
principale de la mairie le :

11 JUIN 2025

Que la convocation a été faite
le 28 mai 2025

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présents :	24
Représentés :	7
Absents :	14
Total des votes :	31



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin le conseil municipal de
SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur
RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame
SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA
Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur
GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame
SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame
CERVEAUX Adélaïde, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur
MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur
MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Madame
LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël,
Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN
Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT
Sabrina

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne,
Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Madame VIRAPIN KICHENIN
Marie Linda, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PRAUD Elodie,
Madame PERIANIN-CARPIN Audrey

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur NAZE Gilles, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame
DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de
remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que ces espaces faisant partis du domaine public communal

Considérant la nécessité de procéder à leur désaffectation puis à leur déclassement

1- CONTEXTE

Dans le cadre du projet NPNRU du Centre ville de Saint-André, la commune prévoit d'accueillir un projet immobilier mixte de commerces, de bureaux et de logements avec un opérateur privé.

Pour rappel, le conseil municipal a approuvé par délibération en date du 09 juillet 2024, la désaffectation et le déclassement de la parcelle communale AP 1675 (1 031m²) et d'une partie du bien communal cadastré AP 834 (3 200m²), situés sur l'avenue de la République à Saint-André pour permettre la vente de ces terrains.

Toutefois, ce **projet nécessitant une surface plus importante** pour sa concrétisation, il est également prévu de vendre une partie des biens communaux AP 1377 (94,35 m²) et AP 834 (570,12 m²) sur une superficie de 664,47m², situés sur l'avenue de la République à Saint-André (plan ci-joint).

Pour permettre à la collectivité de céder ces emprises, il est nécessaire :

- Dans un 1er temps, de prendre une délibération afin de procéder à leur désaffectation et de les classer dans le domaine privé de la commune.
- Dans un 2nd temps, de prendre une délibération pour la vente de ces parcelles.

2- DÉSAFFECTATION ET DECLASSEMENT

Ces terrains affectés à la voirie et à des parkings publics, ils sont donc soumis au régime de la domanialité publique et sont donc inaliénables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- De constater la désaffectation d'une partie des biens communaux cadastrés AP 834 (570,12 m²) et AP 1377 (94,35 m²) sur une superficie totale de 664,47 m², situés sur l'avenue de la République à Saint-André ;

Article 2 :

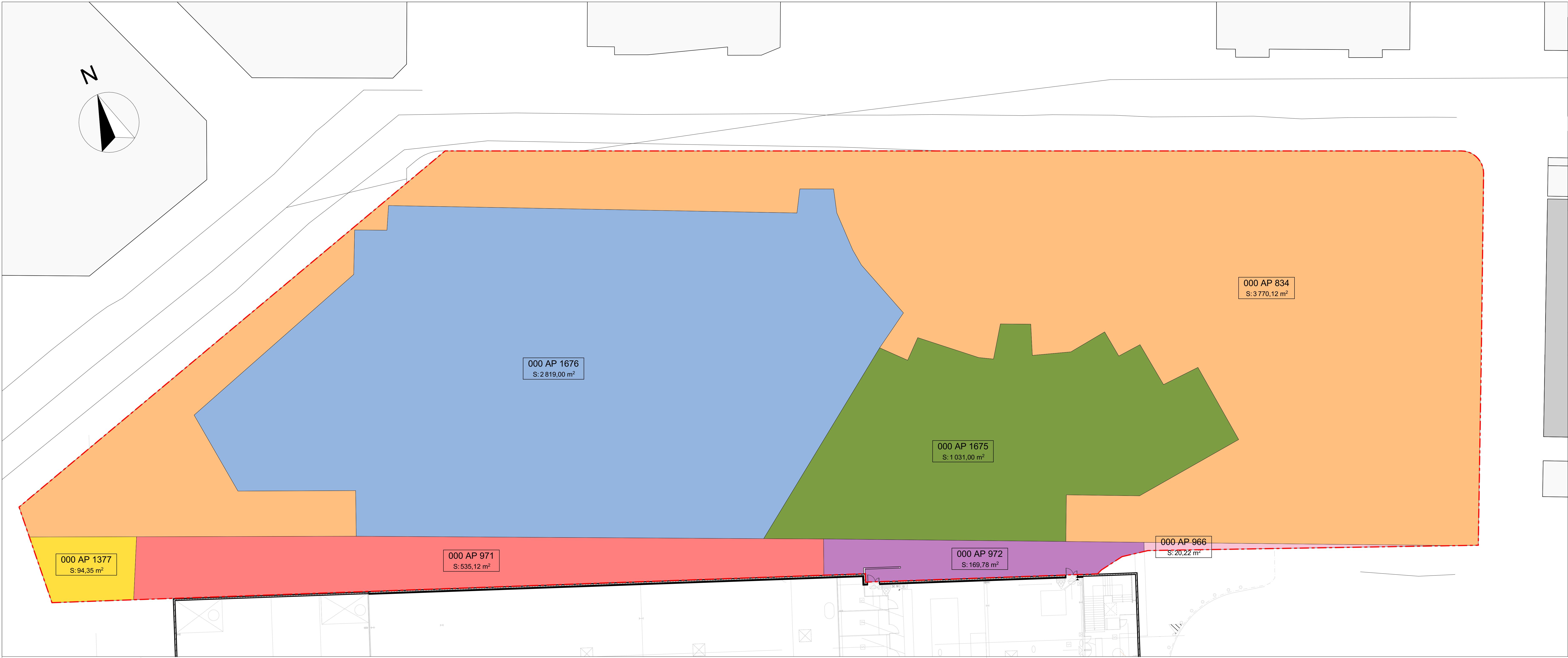
- D'approuver leur désaffectation et leur déclassement du domaine public communal ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour la désaffectation et le déclassement d'une partie de ces biens ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

EMPRISE PARCELLAIRE	PARCELLES	SURFACES
	000 AP 834	3 770,12 m ²
	000 AP 1675	1 031,00 m ²
	000 AP 1676	2 819,00 m ²
	000 AP 1377	94,35 m ²
	000 AP 971	535,12 m ²
	000 AP 972	169,78 m ²
	000 AP 966	20,22 m ²
TOTAL:		8 439,59 m ²



MAITRISE D'OUVRAGE
SNC IP1R
1 Avenue du Général de Gaulle
92800 Puteaux
e-mail: ludvine.combaz@icade.fr

ILOT GRANDE PLACE
Projet D'aménagement de Commerces & Logements
SAINT-ANDRE
262 Avenue de la République - 97440



APS

AUTRE

PC 04-25

MAITRISE D'OEUVRE URBAN ARCHITECTES 23, rue de la plage 97434 SAINT-GILLES-LES-BAINS e-mail: agence@urbanarchitectes.fr Tél: +262 (0)262 42 79 00	ARCHITECTES INTEGRALE 4 bis rue Saint-Gabriel - Immeuble Le Carat - L'Esplan 97435 SAINT-GILLES-LES-HAUTS e-mail: direction@integrable.re Tél: +262 (0)262 24 59 63	MAÎTRISE LD AUSTRAL / UNIVERT DURABLE 5 rue André Larrieu 97435 SAINT-PAUL Tél: +262 (0)262 55 04 91
LD austral	ALPHA ENERGIE 17 rue de l'Épicerie - ZAC Mon repos - Bois de Neffes 97411 SAINT-PAUL Tél: +262 (0)692 72 91 87	

PLAN EMPRISE PARCELLAIRE

Date : 29/04/2025

Ech : 1:200,
1:0,59^{ème}

2501

CODE AFFAIRE

ARCHI

EMETTEUR

APS

PHASE

AUTRE

NUM. PLAN

INDEX